

# BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA KID RACE

Dimanche 23 juin

Pour toute inscription, il est obligatoire d'envoyer les pièces demandées à  
l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées : 4B Rue St-Joseph, 07160 Le Cheylard

Nom\* \_\_\_\_\_ Prénom\* \_\_\_\_\_ Sexe\* \_\_\_\_ Date de naissance\* \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_  
Pays\* \_\_\_\_\_  
E-mail\* \_\_\_\_\_  
Téléphone\* \_\_\_\_\_ Portable\* \_\_\_\_\_  
Club\* \_\_\_\_\_

Kid Roc (8 - 10 ans)  Benjamins (11 - 12 ans)  Minimes (13 - 14 ans)

- Licence FFC ou UFOLEP (risque 5), autorisant la pratique du cyclisme ou du VTT en compétition  
 Non licencié (certificat médical OBLIGATOIRE « d'aptitude à la pratique du VTT en compétition » de moins d'un an à la date de l'épreuve)

Tarif : 10 €

Parcours : pour les 8 à 10 ans : 2 km / 170 m+ / Pour les 11 à 14 ans : 2 km x 2 tours = 4 km

Retrait des dossards : vendredi 21 juin de 8h à 12h à l'Office de tourisme du Cheylard  
ou dimanche 23 juin de 8h à 9h30 au Château de la Chèze.

Départ : 10 h au Château de la Chèze au Cheylard (07160). Arrivée au point de départ.

Parking obligatoire fléché sur la zone d'Arice à 700 mètres du départ.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE - COURSE LIMITÉE À 100 PERSONNES

Bulletin d'inscription à retourner avant le 14 juin

Chèque à établir à l'ordre de « Val'Eyrieux Tourisme ».

## JE M'ENGAGE À\* :

- Accepter l'intégralité du règlement de l'épreuve ci-contre et en accepter les conditions ;  
 Fournir le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement ;  
 Envoyer une copie de ma licence avec mention « VTT en compétition »  
OU envoyer un certificat médical de moins d'un an avec la mention « apte à la pratique du VTT en compétition »  
 Fournir une autorisation parentale pour les - de 18 ans (modèle sur le site internet) ;

Date\* :

Signature\* :

Ne pas jeter sur la voie publique

# LE RÈGLEMENT DE LA KID RACE

**1** La Kids Race VTT des Monts d'Ardèche est une épreuve de vélo tout terrain ouverte aux participants ayant une licence FFC ou UFOLEP (risque 5), autorisant la pratique du cyclisme ou du VTT en compétition et aux non-licenciés ayant un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve et précisant obligatoirement la mention « Apte à la pratique du VTT en compétition ».

**2** L'organisation de l'épreuve est assurée par l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées 4 B rue St Joseph 07160 Le Cheylard.

**3** L'épreuve est ouverte aux quatre catégories suivantes : Kid Roc (8 - 10 ans), Benjamins (11 - 12 ans), Minimes (13 - 14 ans).

**4** Les inscriptions se feront sur le site internet de la course : [www.raidvtt-ardeche.com](http://www.raidvtt-ardeche.com). L'inscription est ferme et définitive. L'organisateur fournit la plaque et attaches à mettre obligatoirement sur le devant du guidon. Les inscriptions sont limitées à 100 participants. Autorisation parentale obligatoire (modèle à télécharger sur le site internet).

**5** Les catégories Kids Roc et Benjamins feront un seul tour. Les Minimes feront deux fois ce tour. Pour des raisons de sécurité, le parcours ne pourra être reconnu le même jour.

**6** La sécurité est assurée par une association de secouristes. Tout abandon devra être signalé à l'organisation ou aux secouristes.

**7** Le coureur aura l'obligation de porter le casque et sa plaque numérotée fixée à l'avant du vélo. Les vélos doivent répondre aux normes réglementaires en vigueur.

Les enfants doivent être équipés de vêtements et chaussures adaptés à ce genre d'épreuve : casque, gants, tee-shirt, short, baskets. L'organisation se réserve le droit de refuser le départ d'un enfant dont la tenue ne serait pas adaptée, et qui risquerait de porter atteinte à son intégrité physique.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol de matériel.

**8** Classement : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Récompenses : les enfants qui auront accompli l'intégralité du circuit se verront attribuer un cadeau souvenir. .

**9** Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

**10** Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les parents autorisent l'organisateur à utiliser l'image de l'enfant pour tous clichés ou toutes vidéos pris sur la course, qui serviront à la promotion et à la publicité de la course sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet etc.). Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas que leur enfant soit pris en photo doivent informer l'organisateur par écrit.

**11** La participation des enfants se fait sous la responsabilité des parents. Ces derniers reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.

